



REGLES D'INSCRIPTION POUR LES VOYAGES CMCAS

I - VOYAGES À L'ETRANGER

- 1 – Participation des bénéficiaires au Coefficient Social pour les Moyens Courriers et sans Coefficient Social pour les longs courriers.
- 2 - Inscriptions :
Elles débuteront à une date fixée 3 semaines après la parution du journal CMCAS Infos ;
Une date de début et de fin des inscriptions seront indiquées ;
La priorité sera donnée aux premières personnes inscrites dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription sur les 2 sites du Puy-en-Velay et de Clermont.
La clôture des inscriptions se fera au quota de places atteint.
- 3 - Dans le cas où le nombre d'inscrits dépasse les possibilités d'accueil (cas d'une arrivée groupée le même jour) :
 - un tirage au sort sera effectué ;
 - une liste d'attente, sera établie dans l'ordre du tirage au sort, pour les personnes non retenues.
- 4 - En fonction du nombre de participants, possibilité d'organiser 2 séjours, (30 à 50 participants par séjour)
- 5 - Possibilité d'ouverture à des participants extérieurs (non OD ou AD) si le quota n'est pas atteint

II - VOYAGES EN FRANCE

- 1- Participation des bénéficiaires, en fonction de leur coefficient social adapté.
- 2 – Inscriptions :
Elles débuteront à une date fixée 3 semaines après la parution du journal CMCAS INFO.
Une date de début et de fin des inscriptions sera indiquée.
La priorité sera donnée aux premières personnes inscrites dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription sur les 2 sites du Puy en Velay et de Clermont.
La clôture des inscriptions se fera au quota de places atteint.
- 3 - Dans le cas où le nombre d'inscrits dépasse les possibilités d'accueil (cas d'une arrivée groupée le même jour) :
 - un tirage au sort sera effectué ;
 - une liste d'attente, sera établie dans l'ordre du tirage au sort, pour les personnes non retenues.
- 4 - En fonction du nombre de participants, possibilité d'organiser 2 séjours, (30 à 50 participants par séjour)